

LA GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement a pour objet de collecter et de traiter les eaux usées avant leur rejet dans l'environnement. Ce service est assuré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne), qui regroupe les communes de **AMNEVILLE, CLOUANGE, GANDRANGE, MONDELANGE, MOYEUVE GRANDE, MOYEUVE PETITE, RICHEMONT, ROMBAS, ROSSELANGE, UCKANGE, VITRY SUR ORNE.**

Le SIAVO a délégué le service, par un contrat de délégation de service public, à la Société Veolia Eau qui a pour mission d'assurer l'exploitation du service, qu'il s'agisse d'assurer le bon fonctionnement du réseau de collecte ou les bonnes performances de la station d'épuration afin de rejeter à l'Orne une eau épurée conforme à la réglementation.

Protégeons notre ORne

LA FACTURATION DU SERVICE

Le coût du service de l'assainissement des eaux usées est intégré sur la même facture que celle du service de l'eau potable. Néanmoins, ces 2 services ne sont pas assurés par les mêmes entités.

- Pour les communes de AMNEVILLE, CLOUANGE, GANDRANGE, MONDELANGE, RICHEMONT, ROMBAS, ROSSELANGE, et VITRY SUR ORNE, c'est le SIEGVO qui assure le service de l'eau potable.

> La facture que le SIEGVO émet intègre donc le service de l'assainissement. Les montants encaissés pour ce service sont ensuite reversés au gestionnaire du service d'assainissement qui se charge de recouvrer pour son compte les éventuels montants impayés.

- Pour les communes de MOYEUVE GRANDE, MOYEUVE PETITE et UCKANGE, c'est la Société VEOLIA EAU, délégataire du service de l'eau potable, qui assure le service de l'eau potable. Là aussi, la facture émise pour l'eau potable intègre le service de l'assainissement.

CHIFFRES-CLÉS

- **55 500** habitants raccordés au service
- **24 000** abonnés
- **8 000 000** volume traité (m3)
- **67** postes de relèvement
- **600** puits perdus
- **2 800** tonnes de boues brutes évacuées en centre de compostage
- **400** km de réseau

PROTÉGER L'EAU, UN GESTE ÉCOCITOYEN

L'assainissement des eaux usées est une opération complexe et coûteuse, indispensable pour protéger l'eau et l'environnement.

Les bons gestes :

Ne jetez pas ces produits dans vos toilettes, éviers ou les regards d'évacuation !

- X MÉDICAMENTS
- X LINGETTES
- X HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES TOXIQUES
- X PRODUITS DE JARDINAGE
- X HUILES DE CUISINE ET GRAISSES

Un engagement quotidien

pour le développement durable,
la préservation des ressources
en eau et la biodiversité de la
Vallée de l'Orne.

